

Janvier à Avril 2024 - n° 61

### Sommaire

Edito ..... p 1

Réserve Naturelle de Saint-Mesmin ..... p 2

Inventaires et expertises biodiversité ..... p 4

Environnement ..... p 11

Vie associative ..... p 13

## EDITO



Bénévoles © T. Vaisy et C. Kosciólek

### Du bénévolat associatif...

Lentement mais sûrement notre association voit arriver de **nouveaux bénévoles motivés** pour nous aider dans les tâches les plus diverses ... cela va du chantier nature à la participation à des réunions thématiques et autres commissions administratives.

Alors, merci à vous les « petits nouveaux » pour ce renfort qui rassure les plus anciens d'entre nous qui depuis des années s'efforcent, en compagnie de l'équipe des salariés, d'assurer le fonctionnement pérenne de notre association ! Et nous avons continuellement besoin de nouvelles énergies et de nouvelles compétences... bref **nous avons besoin de vous !**

Dans un document que vous pouvez retrouver sur notre site, Sylvaine - notre assistante « en chef ! 😊 » - résume les différentes tâches qui peuvent être assumées par des bénévoles souvent en appui à nos permanents.

**Et il n'y a pas de hiérarchie dans ces missions que chacun peut faire à son rythme** et à sa manière pourvu que nous ne perdions pas de vue les buts du projet associatif développés dans nos statuts.

Certaines tâches demandent un peu plus de connaissances, notamment des rouages de l'administration ou de certaines institutions, mais cela se fait en compagnonnage avec des bénévoles plus chevronnés ...

Et nous ne vous demanderons pas du jour au lendemain de rédiger un plaidoyer pour ou contre tel ou tel projet ! Vous avez peut-être lu les prises de position que nous publions sur notre site internet : elles sont à chaque fois le fruit

d'une **réflexion collective**. Nos réunions de « travail » sont toujours riches en échanges et confrontations de points de vue mais aussi en acquisition de connaissances.

La participation à un chantier, à un atelier de réflexion ou à des sorties vous donnera une idée de l'ambiance au sein de LNE et peut-être l'envie de cheminer avec notre équipe.

Alors si cela vous tente, contactez-nous... et d'ores et déjà cochez sur votre agenda la date de notre **AG, le samedi 23 mars à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin**, où vous rencontrerez l'équipe salariée et les très nombreux bénévoles actifs, qu'ils appartiennent ou non au **conseil d'administration** (dont je rappelle au passage que les places ne sont pas limitées, **n'hésitez pas là aussi à nous rejoindre !**).

A bientôt donc.

Didier Papet, co-président

Noter bien sur  
vos agendas !

**Assemblée Générale**  
de Loiret Nature Environnement

**SAMEDI 23 MARS à 9h30**

à l'Auditorium Rémy François  
(Espace culturel et sportif Léo Lagrange)  
place de la Belle-Arche à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.



## L'Hydrocotyle fausse-renoncule, une nouvelle plante invasive dans la réserve naturelle

**L'Hydrocotyle fausse-renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoides*) est une plante originaire d'Amérique du Nord, inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes avérées en Centre-Val de Loire (liste hiérarchisée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien). Elle a été découverte dès 2011, sur les bords du Dhuy, le principal affluent du Loiret.

Contenue pendant une dizaine d'année grâce aux efforts déployés par les agents des syndicats de rivière, quelques pieds d'Hydrocotyle sont malgré tout apparus plus à l'aval en 2021, dans les bassins du Loiret privé. Malheureusement, l'année 2023 a été marquée par une avancée spectaculaire de l'espèce, avec **des herbiers qui sont apparus dans le Loiret domanial**, et jusque dans la Loire, à l'aval de la confluence.

L'Hydrocotyle fausse-renoncule s'implante dans des **zones vaseuses peu profondes** au cours de l'été. Un peu comme la Jussie, elle est capable **d'occuper entièrement des petits cours d'eau ou des bras secondaires**, excluant toutes les autres plantes. Sur le Loiret public, nous avons pu observer que l'Hydrocotyle fausse-renoncule est également capable de former **des herbiers flottants**, qui peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de mètres carrés, lorsqu'un obstacle les bloque (arbre tombé dans l'eau, barque...). Dans ces situations,

la plante développe **des racines directement sur la tige**. Une légère montée de l'eau peut alors facilement disperser vers l'aval des centaines de pieds, capables de coloniser de nouveaux secteurs.

Face à la dynamique de l'espèce, **une réflexion est en cours avec les acteurs concernés** (gestionnaires du cours d'eau, membres des réseaux spécialisés sur les espèces invasives, services de l'Etat...), afin d'établir une **stratégie** pour tenter de ralentir cette expansion. Une approche concertée à l'échelle du Bassin est indispensable pour mettre en œuvre **des actions expérimentales de lutte**, et espérer contenir l'Hydrocotyle fausse-renoncule.



Herbier d'Hydrocotyle fausse-renoncule sur le Loiret © T. Vaisy

## Comptage hivernal des oiseaux aquatiques dans la réserve naturelle de Saint-Mesmin

Comme chaque année à la mi-janvier, les oiseaux aquatiques sont comptés dans les zones humides de nombreux pays. Ce **comptage Wetlands International** a pour but de **suivre les modifications de répartition et d'effectifs des populations d'oiseaux d'eau**.

Les 13 et 14 janvier derniers, l'équipe de salariés de la réserve naturelle de Saint-Mesmin, aidée de plusieurs **bénévoles (merci à eux !)**, a parcouru les deux rives de la Loire, entre le pont de l'A71 et le camping de Saint-Ay, ainsi que les bords du Loiret.

La Loire était relativement basse pour une mi-janvier (avec un débit de 360 m<sup>3</sup>/s), ce qui est favorable à

la présence des oiseaux le long des berges ou des îles. Mais comme en 2022, un brouillard persistant a compliqué les observations.

**Sur la partie privée de la rivière Loiret**, le nombre d'oiseaux a diminué d'un tiers par rapport au comptage de 2023. Les effectifs de **Colverts** et **Gallinules poule-d'eau** sont stables (respectivement 173 et 29 individus), tandis que les **Foulques** (274), les **Grèbes castagneux** (83) et les **Cygnes tuberculés** (35) sont environ 2 fois moins nombreux. Au contraire, les **Canards chipeaux** (94) sont environ 3 fois plus nombreux que l'année dernière.

**Dans la réserve naturelle**, sur la Loire et la partie publique du Loiret, le **Canard colvert** est, comme souvent, l'espèce la plus abondante (596 individus observés). Dans l'ordre décroissant, suivent le **Cygne tuberculé**,



la **Gallinule poule-d'eau**, le **Grèbe castagneux** et le **Héron cendré**.

Le **Héron cendré**, l'**Aigrette garzette** et la **Grande Aigrette**, de la famille des **Ardéidés**, ont les effectifs les plus importants depuis 2002, première année de participation au comptage sur ce secteur. Le résultat de 2024 confirme la bonne dynamique pour ces espèces, tendance amorcée depuis une dizaine d'années.

Parmi les espèces plus irrégulières, notons la présence de **6 Canards souchets**, **3 Grèbes huppés** et **1 Râle d'eau**.

Enfin, comme chaque année, les **Grands Cormorans** ont été comptés juste avant la tombée de la nuit. L'an dernier, l'effectif était historiquement haut (345). Cette

année, les effectifs sont moyens avec 240 individus, répartis sur 4 dortoirs.

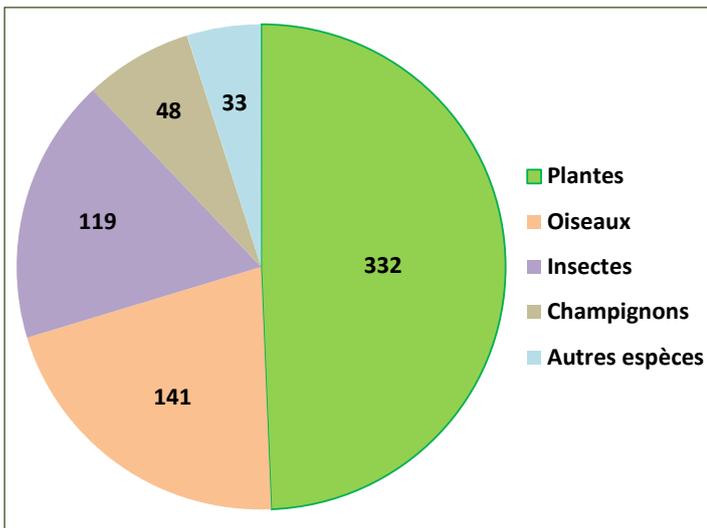


Aigrette garzette © D. Hémeray

## Obs'45, une base de données nouvellement utilisée pour la faune et la flore de la réserve

Jusqu'à fin 2022, les données naturalistes recueillies par l'équipe de la réserve naturelle et ses partenaires étaient saisies dans une base appelée SERENA. Depuis 2023, afin de faciliter la circulation des informations et l'exploitation des données au sein de LNE, les observations liées aux missions de la réserve sont directement saisies dans Obs'45.

**3627 données** ont été saisies dans Obs'45 au cours de l'année 2023, correspondant à des observations réalisées dans la réserve naturelle ou son périmètre de protection. Cela représente **673 espèces**, réparties dans 16 groupes taxonomiques. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la moitié sont des **plantes**, grâce notamment au suivi botanique des îles de Mareau-aux-Prés.



Crabier chevelu © A. Brun

La part des **oiseaux** est importante, avec 141 espèces. Parmi les espèces peu fréquentes, on peut noter le **Héron crabier**, première mention pour la réserve, le **Bihoreau gris** et le **Courlis corlieu**.

**Insectes et champignons** sont ensuite les groupes les mieux représentés, avec respectivement 119 et 48 espèces référencées en 2023.

A noter que les **60 500 données de SERENA**, collectées dans la réserve naturelle depuis sa création, **seront progressivement intégrées à Obs'45 en 2024**.

## Base de données Obs'45 : bilan 2023

Cela fait désormais trois ans que notre base de données en ligne **Obs'45** est opérationnelle.

Faisons le bilan de l'année qui vient de s'écouler, qui fut une nouvelle fois riche en observations !

**Plus de 52 000 observations ont été saisies en 2023, qui concernent plus de 1 700 espèces.** Avec ces nouvelles données, en plus de l'import des données anciennes qui se poursuit, nous sommes actuellement à **près de 495 000 données** dans la base.

On s'approche très rapidement du **palier symbolique du demi-million** ! Nous pouvons nous en féliciter, merci à vous tous 😊

Les observations les plus nombreuses sont celles **des oiseaux** qui remportent pour la deuxième année consécutive la première place avec 32 525 données saisies en 2023 ; en seconde position, il y a **les plantes** avec 13 940 données, et enfin en troisième position **les papillons** avec 2 331 données. Ces chiffres sont tous en augmentation par rapport à l'année dernière.

Le nombre d'observateurs est lui aussi en augmentation constante : nous sommes désormais **plus de 700 observateurs** à être inscrits sur Obs'45. Le nombre de photos augmente également puisque c'est désormais plus de 7 300 photos qui accompagnent les observations ;

cependant, il reste de nombreuses espèces encore non illustrées par des photographies dans la base, donc **n'hésitez pas à partager vos clichés**.

Côté partenariat, en 2023, deux nouveaux partenaires ont rejoint Obs'45, il s'agit des Corbeaux Gâtinais Nature et de Nature Saran, deux associations naturalistes qui agissent au niveau local dans le Loiret, l'une dans la région naturelle du Gâtinais et l'autre sur la commune de Saran. Ces partenariats viennent confirmer **l'adhésion des naturalistes loirétains à Obs'45**, ce qui est une excellente nouvelle.

**Nous tenons ici à remercier tous les observateurs et les validateurs qui font vivre la base jour après jour !**

Que l'année 2024 soit riche en nouvelles observations.



Donnée exceptionnelle dans le Loiret : le Rollier d'Europe © R. Hardouin

The screenshot displays the Obs'45 website interface. At the top, there is a search bar and navigation icons. The main content area features a large header with the Obs'45 logo and a welcome message. Below this, there are four large colored boxes showing key statistics: 'ESPECES' (3 717), 'OBSERVATIONS' (494 685), 'PHOTOS' (7 304), and 'OBSERVATEURS' (727). To the right, there is a 'DERNIERES OBSERVATIONS' section listing recent observations with dates. Below the statistics, there is a 'LES ESPECES DU MOMENT' section with a grid of species cards, each featuring a photo and the species name. The bottom of the page shows a footer with contact information and a 'Toutes les actualités' button.

## Bilan du STOC-EPS 2023

Depuis la relance du programme STOC-EPS en région Centre-Val de Loire en 2021, un petit groupe d'observateurs suit une dizaine de carrés dans la Loiret. Le groupe s'est encore étoffé en 2023, suite à l'arrivée dans le programme de deux nouveaux observateurs et de cinq agents de l'Office français de la biodiversité. **C'est donc 17 carrés qui sont dorénavant suivis.**

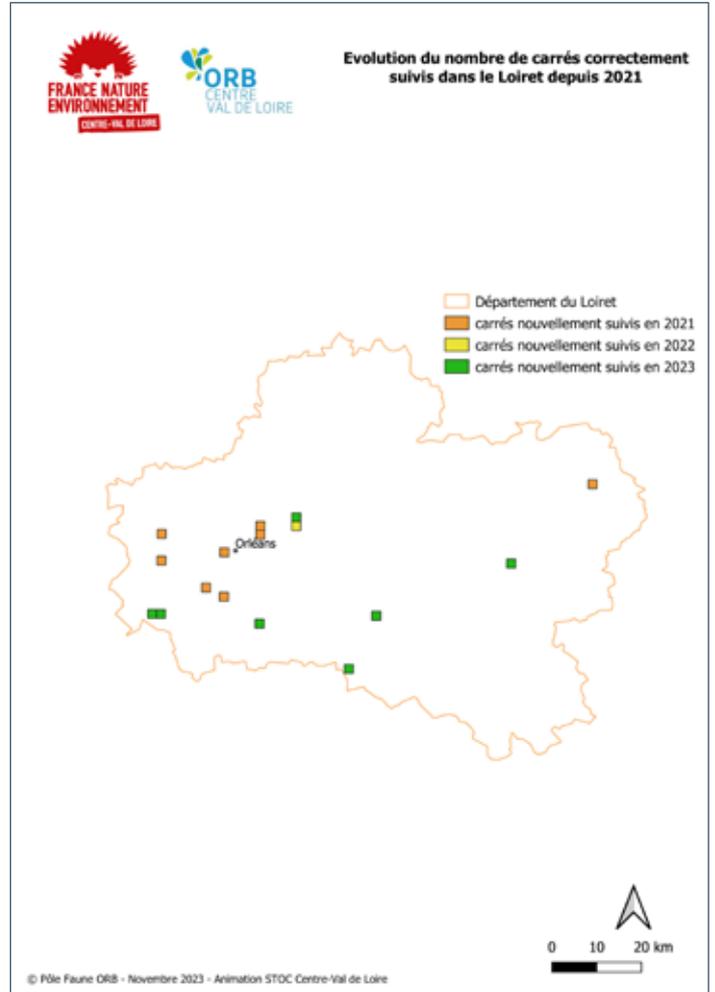
**L'arrivée des nouveaux participants dans le dispositif** a considérablement élargi la zone prospectée. Précédemment, la majorité des carrés était située dans ou autour de la métropole d'Orléans. En 2023, des communes de Sologne, de la périphérie de la forêt d'Orléans, du méandre de Guilly et une nouvelle commune du Gâtinais ont également été prospectées.

## Espèces observées

Au total, en 2023, **106 espèces différentes** ont été observées (92 en 2021 et 91 en 2022) avec **une moyenne de 46 espèces** par carré. L'apport de sept nouveaux carrés, avec parfois des milieux non explorés jusqu'alors, a permis de recenser davantage d'espèces. Quant au nombre d'individus, c'est une moyenne de 411 oiseaux par carré qui ont été recensés (242-876).

**Douze nouvelles espèces ont été observées en 2023**, grâce à des prospections en bords de Loire, le long d'étangs de Sologne, dans des pelouses et des landes.

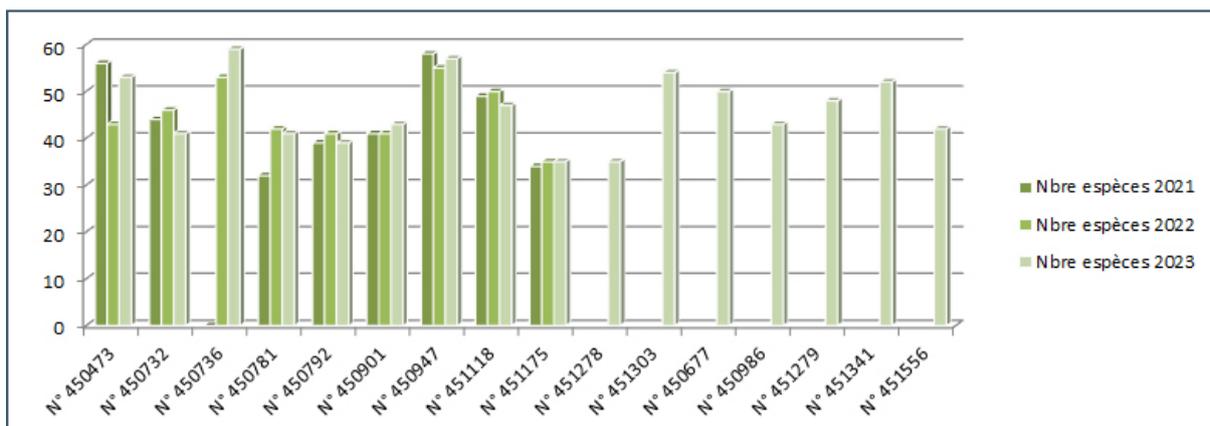
A contrario, certaines espèces n'ont plus été revues depuis. C'est le cas du Bouvreuil pivoine, du Faucon hobereau ou du Torcol fourmillier. Quant à la Bouscarle de Cetti, notée en 2021 mais absente de l'inventaire 2022, elle a été revue sur les deux carrés où elle avait été entendue, ainsi que sur un des nouveaux carrés, à Saint-Benoit-sur-Loire. Enfin, le Pic cendré, le plus rare



Localisation des carrés suivis depuis 2021 dans le Loiret. Source FNE CVL.

de nos pics, a été à nouveau entendu cette année, mais sur un carré différent (La Ferté Saint-Aubin en 2023 et Semoy en 2022).

Quelques espèces n'ont été notées qu'en 2022 : la Cigogne noire, le Chevalier culblanc, l'Épervier d'Europe ou la Bondrée apivore. Ce sont des espèces peu abondantes et, pour les nicheuses, à grand domaine vital. Le STOC n'est donc pas adapté à leur recensement et le fait de ne pas les observer n'indique pas qu'elles soient absentes. Elles pourraient réapparaître dans les inventaires ultérieurs.



Nombre d'espèces par carré, depuis 2021.

### Bilan 2023 des inventaires ZNIEFF

Le programme national d'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'inventorier et suivre la biodiversité des secteurs de fort intérêt. Même si ces zones n'ont pas de portée réglementaire, leur désignation met en avant **des espaces naturels en bon état de conservation**.

Depuis plus de 10 ans, l'association accompagne les services de l'Etat (DREAL) dans l'étude des ZNIEFF existantes dans le Loiret et dans la délimitation de nouvelles.

En 2023, nous nous sommes concentrés sur la **mise à jour de ZNIEFF existantes**. En effet, chaque ZNIEFF doit être étudiée à nouveau tous les 12 ans avec plus particulièrement la recherche des espèces qui avaient permis leur désignation (espèces le plus souvent menacées ou protégées).

Ainsi plusieurs secteurs du Loiret ont été parcourus dont le **bas-marais des Crots à Chanteau**. Cette zone humide et tourbeuse s'est fermée progressivement avec arbres et arbustes. Les espèces connues en 2006 se sont raréfiées mais on y retrouve encore **des sphaignes d'intérêt** comme *Sphagnum fimbriatum* et *Sphagnum squarrosum*, mousses vestiges des ères glaciaires dans notre région, il y a plusieurs milliers d'années.



Bas-marais des Crots avec buttes de sphaignes © N. Déjean

L'**Étang du Ruet** à Saint-Martin-d'Abbat est un étang forestier abritant encore une importante colonie de **Flûteau nageant**, plante aquatique protégée nationalement, en compagnie d'autres plantes aquatiques rares (Renoncule toute blanche, Hottonie des



marais, etc.). C'est un étang en bon état de conservation avec un peu moins de 20 espèces de libellules détectées (1/3 des odonates du Loiret) et plusieurs amphibiens dont le **Triton marbré**.

La **digue de Darvoy** et les milieux associés sont toujours aussi riches avec notamment la présence de **l'Etoile d'eau**, plante aquatique protégée, en danger d'extinction en région et en France, et classée vulnérable dans le monde.



Etoile d'eau © N. Déjean

Des fonds de vallon dans la moitié Est du Loiret ont également été étudiés, dont le **Fossé du Moulin à Neuvois**, abritant encore des zones marécageuses à **Osmonde royale**.

**Des prairies à Vitry-aux-Loges**, connues pour leur richesse botanique ont été parcourues. En plus de retrouver plusieurs plantes qui avaient permis leur désignation (Orchis à fleurs lâches, Cirse des prairies et Oenanthe à feuilles de Peucedan), nous y avons trouvé le **Damier de la Succise** (papillon protégé) avec preuve de reproduction, le **Triton crêté** et le **Crapaud calamite** dans des mares à proximité, ainsi qu'un **coléoptère aquatique rare** (Dytique à côtés bordés). Des orchidées complètent l'inventaire dont l'Orchis brûlé et l'Anacamptide ailé (hybride rare entre l'Orchis bouffon et l'Orchis à fleurs lâches). A noter enfin la présence d'une station de Littorelle à une fleur (plante protégée et vulnérable en région). **Ces nouvelles découvertes vont permettre de proposer une extension de cette ZNIEFF.**

### Objectif MARES : Deux nouvelles mares étudiées et restaurées en 2023

Le programme Objectif MARES s'est poursuivi en 2023 sur deux mares du Loiret, à Dadonville et à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

La **mare de Dadonville**, au lieu-dit Denainvilliers, fait partie du circuit des mares du Pithiverais. Depuis plusieurs années, les massettes (*Typha latifolia*) avaient envahi l'intégralité de la mare, laissant peu de place aux autres plantes pour se développer. La part d'eau libre était fortement réduite, ce qui a limité petit à petit les zones favorables pour les amphibiens et les libellules.

Le diagnostic réalisé a ainsi indiqué très peu de diversité avec seulement une seule espèce de libellules, l'**Agrion jouvencelle** et deux amphibiens, la **Grenouille verte** et l'**Alyte accoucheur**. Ce dernier, typique des mares de Beauce, profite du mur en pierre à proximité pour se réfugier et hiberner. Le comblement progressif de la mare, accéléré par les massettes, est une menace à moyen terme pour ces animaux.



Chantier de la mare de Denainvilliers : arrachage des massettes © A. Fèvre



Mare de Denainvilliers après travaux © N. Déjean

Un chantier participatif en octobre, avec nos bénévoles, a donc permis de retirer les massettes sur



environ  $\frac{3}{4}$  de la mare. Une attention particulière a été menée afin d'enlever un maximum de racines et de rhizomes pour éviter une reprise trop rapide les années suivantes. Quelques semaines plus tard et suite aux précipitations automnales, la mare se remettait progressivement en eau.

La **seconde mare** restaurée dans le programme Objectif Mares est située à **Saint-Jean-de-la-Ruelle**, au lieu-dit Fromentin. C'est une petite mare maçonnée de 3 m sur 3, complètement méconnue, en pleine zone urbaine contre une voie rapide, et quasi comblée par des déchets. La restauration était urgente, l'inventaire naturaliste mené au printemps confirmait qu'aucun amphibien n'avait été détecté.



Mare de Saint-Jean-de-la-Ruelle après travaux © N. Déjean

Les agents techniques de la commune, ainsi qu'un chantier participatif en octobre, ont permis de débroussailler les abords de la mare et de retirer les nombreux déchets de toute sorte. Le chantier a aussi mis en évidence la présence de marches, indiquant que cette mare était très certainement utilisée comme source d'eau. Un **Triton palmé** est rapidement venu montrer le bout de son nez durant le chantier, reliquat des populations d'amphibiens connues ici il y a plusieurs décennies.

Après cette restauration plus que nécessaire, il reste à espérer désormais que les amphibiens et de manière générale, la biodiversité associée aux mares, y soient de retour dès ce printemps !

**Nous vous donnerons des nouvelles, dans une prochaine Lettre d'info, des résultats obtenus après les restaurations menées ces deux dernières années sur plusieurs mares du département.**

### Diagnostiques biodiversité en Pays Loire Beauce

Fin 2022, nous avons répondu à un appel à projet visant à réaliser des **diagnostics biodiversité sur des exploitations agricoles situées dans le PETR Pays Loire Beauce**. Associé avec la Chambre d'agriculture du Loiret, nous avons réalisé six diagnostics en 2023, à Binas, Beauce-la-Romaine, Dry, Cléry Saint André, Huêtre et Tavers. Deux des fermes (Tavers et Huêtre) avaient déjà été étudiées par notre association en 2010. La ferme de Binas est en agriculture biologique, les autres sont en conventionnel.

Le PETR Pays Loire Beauce souhaitait que nous utilisions les protocoles standardisés mis au point par Noé Conservation. Nous nous sommes donc partagés les sujets, LNE prenant en charge sa spécialité, les **diagnostics faune-flore** (flore, papillons, pollinisateurs et oiseaux), tandis que la chargée de mission de la Chambre d'agriculture étudiait les indicateurs agronomiques, tels les infrastructures agro-écologiques, le travail et la couverture du sol, la fertilisation azotée ou la gestion des résidus de cultures et réalisait également les tests « vers de terre ».

Les inventaires et relevés d'indicateurs se sont déroulés pendant tout le printemps, jusqu'en juillet. Quelques **plantes messicoles** (accompagnatrices des cultures) ont été découvertes, comme la **Gesse à graines rondes** (en danger critique d'extinction) ou l'**Ammi élevé**, très rare en région. Les **oiseaux d'openfield**, Œdicnème criard, Caille des blés, busards, Alouette des champs, bruants

ont été observés sur la plupart des exploitations ainsi que la **Pie-grièche écorcheur**, dans les haies d'aubépines qui bordent les pâtures de la ferme de Dry.

Ces premiers résultats ont été présentés aux agriculteurs, réunis en binômes, à la fin septembre afin de leur proposer un plan d'action pour **conserver ou améliorer la biodiversité sur les parcelles**, tout en tenant compte des contraintes de la production agricole.

L'étude se terminera à la fin de ce printemps par la présentation commune des plans d'action établis. Les échanges et les contacts ont été très enrichissants de part et d'autre en nous permettant d'affiner notre perception des contraintes de la profession agricole tout en nous donnant une excellente occasion de parler biodiversité avec les agriculteurs et de les sensibiliser à certains sujets, méconnus ou mal compris.



Inventaires faune et flore sur une exploitation à Tavers © MN de Bellefroid

### Les suivis 2023 en partenariat avec les entreprises

#### Partenariat avec SUEZ : la biodiversité à l'honneur dans les bassins pluviaux

Depuis 2021, notre association suit la biodiversité de quelques bassins pluviaux sur la métropole d'Orléans, avec pour objectif : quel mode de gestion est le plus efficace pour accueillir la faune et la flore ? (voir lettre d'info 54).

Les bassins d'orage sont des secteurs intra-urbains, plus

ou moins végétalisés, et plus ou moins en eau selon leur configuration.

Les inventaires menés en 2021 avaient mis en évidence la présence de quelques espèces rares et l'intérêt de mener une fauche tardive plutôt que des tontes répétées sur ces espaces.

En 2023, après deux années de gestion différenciée des sites suivis, les résultats obtenus confirment ce mode de gestion.

**Les bassins pâturés et fauchés tardivement** accueillent une végétation qui se rapproche de plus en plus d'une

prairie dite naturelle. Cela se traduit également sur les cortèges de papillons où le nombre d'individus ou la diversité en espèces ont augmenté en deux ans.

Les bassins en eau étudiés abritent régulièrement des populations d'**Alyte accoucheur**, à ce titre, ils forment un corridor intéressant et ont une responsabilité dans le maintien de la population de cet amphibien typique des zones urbaines, au sud d'Orléans.

Le constat est toutefois plus nuancé dans les cortèges d'oiseaux et de chauves-souris où les observations réalisées semblent plus dépendantes des alentours et de la présence ou non d'eau, que de la gestion à proprement dite, menée sur les sites. Les bassins pluviaux restent tout de même des territoires de chasse pour ces animaux et plus particulièrement les bassins restant en eau durant une longue période.

Notre partenariat avec SUEZ s'est également poursuivi avec des inventaires et des préconisations de gestion sur les espaces verts de l'usine de production d'eau potable d'Orléans Métropole et deux stations de traitement des eaux à Olivet.



Bassin « Goujon » à Olivet, en fauche tardive © N. Déjean

### CHRYSO - Sermaises

Depuis plus de 10 ans, notre association et le Laboratoire d'Eco-Entomologie d'Orléans accompagnent l'entreprise CHRYSO à Sermaises dans l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel de son emprise (environ 2 ha) et dans des préconisations de gestion.

Ainsi au fil des années, des secteurs sans intervention ont été définis, une mare a été creusée, des haies ont été plantées, ainsi que du lierre mis en place sur les façades de certains bâtiments, etc...

Depuis sa création en 2014, la mare s'est végétalisée et accueille depuis une population de Crapaud commun, et quelques espèces de libellules. La zone de non

intervention abrite, elle, depuis de nombreuses années déjà une Coronelle lisse qui trouve de quoi vivre au milieu des hautes herbes et des arbustes.

En 2023, **cinq plantes patrimoniales ont été observées** dont quatre déterminantes ZNIEFF : la Baldélie rampante dans la mare, la Chlorette dans la zone de non intervention, la Prêle très rameuse sur les bords de la voie SNCF, la Luzerne naine dans les espaces régulièrement tondus.

**Nos suivis montrent ainsi que protection et valorisation de la biodiversité sont possibles même sur des sites industriels dès lors que de l'espace est laissé à la nature pour s'y développer.**



Mare du site de CHRYSO © N. Déjean



Chlorette, plante des zones calcaires, légèrement humides en hiver © N. Déjean

### Un toit pour la biodiversité Isoler nos bâtiments sans condamner la faune

#### Les diagnostics 2023

Nous vous annonçons en mai dernier que nous étions engagés avec un  **bailleur social, Valloire Habitat**, pour l'aider à **prendre en compte les oiseaux et les chauves-souris dans ses chantiers de rénovation** dans le département du Loiret.

Cet accompagnement s'intègre dans le programme « **Un toit pour la biodiversité** », lancé par FNE CVL, notre fédération, **en direction des bailleurs, mais aussi désormais, des communes qui le souhaitent.**

Valloire Habitat nous a ainsi missionnés pour contrôler quatre séries d'immeubles dont la rénovation devait démarrer en 2024 (isolation par l'extérieur, changement des huisseries...).

Les quatre sites étudiés se situaient sur les communes d'Amilly, Artenay, Neuville-aux-Bois et Orléans. **Il s'agissait de s'assurer de l'absence d'hirondelles de fenêtre, de martinets noirs et de chauves-souris sur ou dans les bâtiments.** Ces derniers avaient des profils très divers : allant de un à neuf étages, composés de 2 à 28 bâtiments, datant des années 1965 pour les plus anciens à 1987 pour les plus récents. Deux chargés d'étude de l'association, spécialisés en chiroptérologie et ornithologie, se sont donc déplacés sur chacun des sites en mai, juin ou juillet, période la plus propice pour détecter une éventuelle activité de ces espèces.

Une première visite est effectuée aux heures chaudes pour compter les nids d'hirondelles et s'assurer qu'ils sont occupés, pour voir si des martinets entrent ou sortent de sous les toits ou des caissons de volets mais également pour tenter de détecter des traces de guano, révélatrices de la présence de chauves-souris. La visite se prolonge alors au crépuscule pour voir si des chauves-souris émergent des bâtiments. Une bat-box est également utilisée pour repérer les chauves-souris en activité de chasse à proximité des bâtiments.

Pour les bâtiments expertisés en 2023, il s'est finalement révélé que les sites diagnostiqués présentaient peu d'enjeu pour la faune liée au bâti, sauf l'un d'eux qui abritait une colonie d'une **cinquantaine de Pipistrelles communes**. Pour cette colonie, une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées devra être déposée, accompagnée de **mesures adaptées pour réduire l'impact du chantier.**



En juillet, grâce à la **réactivité de plusieurs bénévoles**, une demi-douzaine de groupes immobiliers additionnels ont été vérifiés en urgence à travers tout le département (Châlette-sur-Loing, Jargeau, Lorris, Montargis, Sully-sur-Loire, Saint-Jean-de-Braye...), suite à une demande de dernière minute de Valloire Habitat, sur des travaux déjà engagés. Des hirondelles et des martinets étaient présents sur certains sites, notamment à Jargeau, et, grâce aux diagnostics, ils ont pu être pris en compte.

Enfin, la pose de gîtes à chauves-souris ou de nichoirs et nids artificiels pour les hirondelles et les martinets est généralement demandée au bailleur, afin de compenser la disparition généralisée de sites de reproduction attractifs pour ces espèces.

Ce travail de diagnostics préalables devrait être reconduit en 2024, sur une quinzaine de sites qui seront à rénover en 2025.



Recherche de chauves-souris à l'aide d'un endoscope © MN. de Bellefroid

### Objectif Climat 2030 13 communes et 1 Trophée de l'eau



Une 13<sup>e</sup> commune, **Saint-Denis-en-Val**, se lance en 2024 dans le programme « **Objectif Climat 2030** ». La dynamique engagée en 2019 se poursuit auprès des collectivités locales, puisque 58 communes sont engagées au niveau régional avec des associations de notre fédération France Nature Environnement Centre-Val de Loire qui pilote ce projet.

Signe de la réussite de cette action d'**accompagnement des collectivités dans l'adaptation au changement climatique** de leur territoire, le programme « Objectif Climat 2030 » a été lauréat d'un **Trophée de l'eau**, décerné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans

la **catégorie « Sensibiliser le public et gérer l'eau de manière durable sur les territoires »**. Le trophée a été remis le 16 octobre 2023 à notre fédération lors d'une cérémonie en présence de la préfète coordinatrice de bassin, Sophie Brocas, et Martin Gutton, directeur général de l'Agence de l'Eau.

Ce trophée avait déjà récompensé LNE et le programme « Objectif Zéro Pesticide dans nos Villes et Villages » il y a quelques années, c'est un signe fort de **l'importance de nos projets associatifs pour répondre aux attentes des collectivités locales**.



Remise du Trophée de l'eau © FNE-CVL

Une vidéo de présentation du programme « Objectif Climat 2030 » a été réalisée pour présenter l'accompagnement proposé : <https://www.youtube.com/watch?v=AQZ0onuyE3I>

### École en transition

Après les écoles élémentaires du groupe scolaire des Libellules à Griselles et l'école des Plesses à Baule, l'année dernière, **une nouvelle école s'engage dans la démarche « école en transition »** de LNE en 2024 : **l'école de la Claudinerie de Saint-Germain-des-Prés**.

Son projet se centrera sur **la thématique « Ose le vert »** pour aménager des espaces favorables à la

biodiversité dans l'enceinte de l'école ou faire découvrir aux écoliers le jardinage au naturel en toutes saisons. Cette thématique portée à la fois par l'école et par la ville de Saint-Germain-des-Prés souligne une nouvelle fois leur fort investissement pour la biodiversité, après la réalisation récente d'un IBC avec LNE et la labellisation de la commune comme **Territoire Engagé pour la Nature (TEN)**.

### Des conseils pour adapter son habitat au changement climatique

Le secteur du bâtiment est responsable de 17 % des émissions de gaz à effet de serre et de 45 % de la consommation d'énergie.

La **précarité énergétique** touche 12 à 14 % des logements, et même davantage dans le parc de location privé (26 %) et social (36 %)¹. Cette précarité énergétique est subie tant en période hivernale qu'en période estivale avec des logements inadaptés aux fortes chaleurs². **La rénovation énergétique joue donc un rôle central dans la lutte contre le dérèglement climatique** et dans l'adaptation à ses conséquences déjà visibles sur nos territoires.

De nombreuses solutions existent pour se protéger des fortes chaleurs estivales (végétalisation, pergolas et ombrières) ou pour gérer l'eau pluviale sur sa parcelle (noue, jardin de pluie, échelle d'eau, mare).

Ces différentes solutions sont présentées dans la **nouvelle brochure rédigée par l'association : « Changement climatique – Adapter son habitat »**.

Vous pouvez la retirer à la MNE, ou la télécharger :

[https://www.loiret-nature-environnement.org/images/Climat/LNE\\_LIVRET\\_ADAPTER\\_SON\\_HABITAT\\_WEB.pdf](https://www.loiret-nature-environnement.org/images/Climat/LNE_LIVRET_ADAPTER_SON_HABITAT_WEB.pdf)



¹ La rénovation énergétique pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux – octobre 2021 – vie-publique.fr

² Fondation Abbé Pierre - Précarité énergétique d'été, une nouvelle forme de mal-logement – Juin 2023

### Bienvenue dans mon jardin au naturel : rendez-vous aux jardins les 8 et 9 juin 2024

L'édition 2023 a encore une fois rencontré son public avec environ **1500 visites dans les 34 jardins ouverts** pour l'occasion. La 14<sup>e</sup> édition se déroulera les **8 et 9 juin 2024**.

Cette année, le **thème mis à l'honneur** ne traitera pas d'une technique de jardinage mais d'une pratique originale pour économiser l'eau : **l'installation de toilettes sèches !**

En effet, les WC représentent plus de 20% de la consommation d'eau d'un foyer, c'est donc un chantier important auquel s'attaquer si l'on souhaite **réduire drastiquement notre consommation**. Cependant, cette pratique reste encore assez peu usitée, la faute à de nombreux préjugés qui peuvent en rebuter certains.



Alors **démystifions les toilettes sèches pour dépasser nos réticences** : fabrication de ses toilettes, fonctionnement, compostage et autres conseils divers... **parlons-en pour faciliter le passage à l'acte !**

**Un tutoriel** sera mis à disposition des jardiniers qui souhaiteraient en réaliser chez eux.

Comme tous les ans, **nous cherchons de nouveaux jardins** pour continuer de soutenir la richesse de cet événement. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

**Les inscriptions ont lieu jusqu'à fin mars** auprès de Pascal à : [pveronneau@lne45.org](mailto:pveronneau@lne45.org)

**On vous attend !**

## Affaires juridiques

**En 2023, Loiret Nature Environnement a été amenée à se constituer partie civile devant les tribunaux pour mieux faire respecter le droit de l'environnement.**

Nous avons notamment été sollicités par l'**Office Français pour la Biodiversité (OFB)** dans une affaire où un agriculteur avait été pris en flagrant délit de **destruction d'espèces protégées**. Il s'agissait de deux éperviers et d'une buse tués à coups d'époussette.



Epervier d'Europe © C. Surand



Buse variable © C. Lartigau

**Le conseil d'administration de LNE a décidé d'aller en justice pour demander réparation.**

Aidée par une bénévole spécialiste du droit de l'environnement, **l'association s'est présentée devant**

**le tribunal correctionnel en octobre qui a donné suite à notre demande de dommages et intérêts.**

Le prévenu a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, 8 mois de suspension de son permis de chasse, 500€ d'amende, 1500€ de dommages et intérêts à verser à l'association ainsi que 600€ de frais. Nous avons également obtenu qu'un **communiqué de presse** soit publié dans deux journaux locaux dont la République du Centre pour sensibiliser la population aux conséquences de telles pratiques, ce qui a été fait.

**Dans la deuxième affaire suivie en 2023**, c'est la gendarmerie qui nous a demandé d'intervenir. Un agriculteur avait acheté un **produit phytosanitaire** huit jours avant son interdiction de vente. Ce pesticide a été reconnu par l'Union européenne comme cancérigène pour l'homme et particulièrement toxique pour la faune aquatique. Malgré cette interdiction, l'agriculteur a utilisé le produit pour arrêter la germination de ses pommes de terre.

C'est la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (DRAAF) qui a découvert le stock de 130 kilos de ce produit et en a exigé la destruction. **Nous nous sommes également constitués partie civile** mais, le jour de l'audience, l'avocat de la partie adverse a invoqué la nullité de la procédure et l'affaire a été renvoyée en jugement au mois de septembre 2024...

Dès à présent, sur une nouvelle sollicitation de l'OFB, **une autre affaire devrait nous occuper en 2024**, cette fois-ci, il s'agira d'un **comblement de mare par des déchets industriels**.

Les procédures contentieuses concernant le droit de l'environnement sont encore rares car elles nécessitent des connaissances juridiques très spécialisées. Mais les tribunaux s'y intéressent de plus en plus et un pôle environnemental a été créé dans chaque région pour soutenir ce type de démarches.

LNE, aidé par ses bénévoles, essaie de répondre aux sollicitations des administrations chargées de **faire respecter le droit de l'environnement**, en allant devant les tribunaux pour obtenir que justice soit faite.

**Si cet aspect des activités de l'association vous intéresse et vous motive et que vous avez des compétences dans le domaine juridique, contactez-nous !**